

Les grands principes de l'évaluation des formations

Les comités d'experts en charge de l'évaluation des formations regroupent des enseignants-chercheurs et des enseignants (dont un président et un vice-président de comité), ainsi que des étudiants ou des doctorants, et des acteurs du monde social, économique et culturel, afin de croiser les expériences en matière d'expertise.

L'évaluation des formations du 1^{er} cycle, du 2^e cycle et du 3^e cycle concerne les formations du système LMD : licence, master, doctorat, formations de santé, formations du domaine de la culture (diplômes nationaux ou diplômes d'établissement reconnus par l'État), portées par les universités, les instituts et les écoles, en vue de leur accréditation.

Cette évaluation est menée à travers différentes dimensions, notamment leur politique et leur caractérisation, leur organisation pédagogique et leurs dispositifs de formation, le résultat des parcours de leurs étudiants ou de leurs doctorants, leur pilotage et leur amélioration continue.

Par leur travail d'évaluation, les experts contribuent ainsi à améliorer le pilotage et la qualité des formations dispensées aux étudiants et aux doctorants.

Les responsabilités de l'expert

Produire les rapports d'évaluation

- Rédiger les rapports d'évaluation des formations qui lui sont confiées ;
- Contribuer au(x) rapports des cycles de formation ;

En respectant les règles méthodologiques et rédactionnelles et le calendrier fixés par le département.

Préparer l'évaluation en amont

- Prendre connaissance de la méthodologie et du référentiel d'évaluation du Hcéres ;
- Suivre la formation des experts ;
- Analyser les documents nécessaires à l'évaluation transmis par les entités concernées.

Participer aux échanges au sein du comité d'évaluation et aux échanges avec les entités évaluées

- Participer aux réunions de préparation et de restitution du comité ;
- Participer aux échanges préparatoires aux entretiens et préparer les éléments utiles aux entretiens ;
- Participer et/ou animer les entretiens avec les parties prenantes évaluées ;
- Participer aux temps de briefing et de débriefing du comité d'experts ;
- Partager l'information au sein du comité d'experts.

Les compétences et les qualités requises

- | | |
|---|--|
| ▪ Bonne connaissance de l'enseignement supérieur français ; | ▪ Maîtrise rédactionnelle ; |
| ▪ Bonne connaissance du cadre réglementaire des formations et des enjeux du pilotage des formations ; | ▪ Capacité d'analyse et de synthèse ; |
| ▪ Expertise scientifique dans une thématique ou une discipline (enseignants-chercheurs et chercheurs) ; | ▪ Rigueur et respect des procédures ; |
| ▪ Capacité à participer à un travail collégial ; | ▪ Respect de la confidentialité des dossiers traités ; |
| | ▪ Sens de l'écoute et du dialogue. |
- La maîtrise de l'anglais peut être un atout.

Les expériences attendues

- Expérience d'évaluation pour une instance autre que le Hcéres.
- Pour les experts ayant un profil académique :
 - Pilotage d'un établissement : vice-présidence (formation, recherche, affaires doctorales, etc.), direction de composante ;
 - Pilotage d'une formation : direction de formation, direction d'école doctorale, direction de thèse ;
- Pour les acteurs du monde social, économique et culturel :
 - Administration de service public ou d'établissement de service public ;
 - Mise en œuvre de politiques publiques ;
 - Expérience professionnelle reconnue dans le secteur public ou le secteur privé, et en lien avec la sphère de l'Enseignement supérieur et de la recherche.
- Pour les experts étudiants ou doctorants :
 - Vice-présidence étudiante ;
 - Responsabilités au sein de conseils d'établissement ou d'associations étudiantes locales ou nationales.